



## **Indications pour bien remplir le formulaire**

Les ressortissants des pays de l'UE vont marquer par un „X” les options, places budgétisées par l'état” et/ou „places avec frais de scolarité”.

Les ressortissants des pays non UE vont marquer seulement „places avec frais de scolarité”.

Les candidats qui vont marquer seulement „places budgétisées par l'état” vont participer à la sélection et vont être classées seulement sur la liste de ces places (budgétisées). Ils ne pourront pas demander ultérieurement leur enregistrement sur la liste des places avec frais de scolarité sur la liste finale.

Il est obligatoire de marquer avec un „X” le programme d'enseignement selecté et de mettre en ordre les options ( avec **1** ou **2** , si le candidat désire appliquer pour les deux programmes d'enseignement ; ex **1** Enseignement en Français et **2** Enseignement en Anglais). Le numéro va indiquer l'ordre préférentiel. Indépendamment de la position sur la liste des candidats admis, les candidats ressortissants des pays de l'UE peuvent être admis sur les places budgétisées par l'état dans un seul programme d'enseignement, sélectionné selon la préférence du candidat. Pour la 2eme option, le candidat va occuper une place sur la liste des places avec frais de scolarité.

Si le candidat va appliquer pour les deux programmes d'enseignement –Français et Anglais- ,il devra payer deux taxes pour l'évaluation des dossiers ( 2 x 50 euros).